



Curateur non coopératif

Par Daniello

Bonjour,

Je suis sous curatelle renforcée depuis plusieurs années. Mes parents sont décédés depuis peu et ils lèguent à leurs héritiers plusieurs comptes bancaires dans un pays étranger. Mon avocat-notaire (habitant dans ledit pays) doit se charger du dossier de succession mais il a besoin de l'accord de mon curateur et les mails qu'il lui envoie restent pour l'instant sans réponse. Y a-t-il des moyens à ma disposition pour faire pression sur mon curateur afin qu'il soit plus coopératif ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Des mails c'est pour une communication "courante".

Ensuite il y a les mises en demeure par courrier RAR. Et si insuffisant, demander au juge d'intervenir.

Mais sachez que ce curateur (professionnel ?) est probablement débordé avec tous les dossiers.

Par TUT03

Bonjour

il est possible aussi que le curateur hésite à répondre à des mails sans avoir de garantie de la provenance et de la légitimité des demandes compte tenu de la provenance (étranger) et de la nature des échanges, il cherche peut être à vérifier l'authenticité des demandes avant d'expédier des documents et des informations personnelles vous concernant

et de quand datent les demandes ? un délai de 10 à 15 jours de réponse est tout à fait normal

s'il doit rechercher et produire des justificatifs, qu'il possède ou pas, un délai supplémentaire est tout à fait envisageable

et avant d'accepter la succession, il doit s'assurer qu'elle est manifestement bénéficiaire, toute démarche irréfléchie de sa part pourrait vous engager, avant de s'apercevoir que la succession est déficitaire ou présente un risque pour vous

en avez vous parlé avec lui ? ce n'est pas parce qu'il ne répond pas aux mails qu'il ne travaille par sur la question

Par Marck_ESP

Bienvenue

Avez vous envisagé de saisir le Juge des Contentieux de la Protection (ex-Juge des Tutelles)

C'est un moyen de pression efficace, le curateur agit sous le contrôle du juge et si le curateur ne répond pas, il manque à ses obligations de gestion.

Par yapasdequoi

Est-ce un curateur professionnel ? ou un membre de votre famille ?

Par Daniello

Bonjour,

Il s'agit d'un curateur professionnel.

Mon curateur sait que la demande est authentique et il s'agit juste pour lui de donner son accord au notaire, par retour de mail, rien de plus

Par yapasdequoi

Il est probablement débordé par la quantité de mails.
Adressez lui un courrier RAR.

Par Daniello

Ok merci, c'est ce que je pense faire

Par Alisier

Bonjour,
Et si vous faites une lettre RAR au curateur, vous pouvez en adresser une copie au Juge des Contentieux de la Protection, pour information.
Ainsi vous augmenterez vos chances d'aboutir.

Par Daniello

J'en prends bonne note. Merci et bonnes fêtes !

Par TUT03

S'agissant d'accepter une succession, il ne suffit pas de répondre à un mail par un autre mail
mais toutes les autres réponses données sont à étudier